

que Caius étudia à Lyon sous l'auteur du *Traité des hérésies* (1). Ses talents, ses vertus, son grand courage le firent élever à la dignité d'*Évêque des nations*. Ce titre, qui rappelle le glorieux surnom de saint Paul, se donnait à des hommes apostoliques ordonnés pour aller prêcher l'évangile dans les pays des Infidèles, sans avoir de peuples ni de diocèses limités (2). Quelque temps auparavant, il avait reçu le sacerdoce à Rome, où, croient quelques historiens, il représentait l'Église et l'évêque de Lyon. Il séjourna dans la capitale du monde sous les pontificats de saint Victor et de saint Zéphyrin, jusqu'à sa mort, arrivée vers l'année 217 (3).

Caius a beaucoup écrit ; les titres seuls de ses ouvrages sont restés, ainsi que de courts et trop rares fragments disséminés dans les auteurs ecclésiastiques. Celle de ses compositions qui eut le plus de retentissement, à son époque, fut le récit, en forme de dialogue, de la conférence ou dispute (4) qu'il eut à Rome avec Proculus, l'un des chefs de la secte des Montanistes.

Les autres écrits, attribués à Caius, par les écrivains ecclésiastiques, sont :

1° Un traité contre Cérinthe, partisan de l'opinion des millénaires, vers laquelle penchait, dit-on, le grand Irénée lui-même ;

(1) *Exemplaria hæc ex Irenæi discipuli Polycarpi doctrinâ scripsit Caius, qui conversatus est unâ cum Irenæo (Acta martyrii S. Polycarpi).*

(2) On les appelait aussi *évangélistes* (Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 87 et 88). « Ces aventuriers héroïques, prenant leur route au hasard, allaient catéchiser sur des plages inconnues, du côté où le doigt de Dieu « les poussait. » (Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, p. 254).

(3) *Hist. littér. de la France*, t. I, p. 357.

(4) Ce dialogue de Caius porte, dans les auteurs, l'un et l'autre de ces titres.